

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

INSTRUCTION PASTORALE ET MANDEMENT DE

MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE MARSEILLE, A L'OCCASION
DU CARÊME DE 1845,

Sur les attaques actuellement dirigées contre l'Eglise.

Nos très chers Frères,

L'Esprit-Saint nous apprend que la *vie de l'homme est un combat* (1) Job, cap. 7. 8. 21. perpétuel. Il lui est commandé, quelle que soit sa position, d'avoir toujours les armes à la main contre les ennemis de son salut, mais l'Eglise qui n'est que l'humanité régénérée, ne saurait avoir ici-bas une autre destination que celle qui a été imposée à l'homme lui-même et qui a été volontairement acceptée par celui qui s'est appelé le *filz de l'homme*. L'Eglise est sur la terre essentiellement militante, nul repos pour elle dans cette vie, point de paix durable, point de joie parfaite, mais les douleurs, les tribulations et les combats. Née du sang d'un Dieu mourant sur la Croix, elle aura une existence conforme à son origine, et toujours, sous la pourpre comme dans les cacots, elle portera cette Croix douloureuse *où est suspendu le salut du monde*. Indissolublement unie à Jésus-Christ calomnié, persécuté, condamné par des ingrats qu'il voulait sauver, elle marchera constamment jusqu'à la fin des siècles, dans la voie de ses souffrances, et dans cette union ineffable que l'enfer frémissant de rage essayera sans cesse de troubler. Elle aura toujours, comme son divin époux, qui est aussi son *terme* modèle, à lutter contre toutes les erreurs et toutes les passions conjurées, et à soutenir les droits imprescriptibles de Dieu, qui sont ceux de la vérité et de la justice.

Le Sauveur des hommes *n'a passé qu'un faisant le bien* (2) Act. Apost. cap. 10. v. 28. mais ni les bienfaits qu'il apportait du Ciel, ni ses infinies miséricordes, ni son adorable mansuétude ne purent désarmer ceux qui s'étaient faits les ennemis de son Évangile. Ainsi il en sera de l'Eglise : on ne lui pardonnera pas même sa charité, et parce qu'elle accomplira fidèlement, pour le bien de tous, les ordres de Dieu, et qu'elle maintiendra toujours pur et inviolable le dépôt sacré auquel elle fait participer les âmes, on l'attaquera dans son caractère auguste comme dans ses droits les plus sacrés ; cette fille du Ciel, méconnue dans son origine, le sera aussi dans ses destinées immortelles ; on lui niera ses titres fondés sur des promesses immuables, et il y aura des insensés qui rêveront avec joie le jour où les générations nouvelles assises sur sa tombe scelleront pour jamais la pierre qui la couvrira, comme si la mort devait la dominer, elle qui vit avec *Jésus-Christ ressuscité pour ne plus mourir* (1) Rom. cap. VI. v. 9. L'épouse immaculée de l'Agneau sans tache, la Mère sainte de tous les Chrétiens, deviendra un objet de haine et de mépris pour ceux qui ont *médité de vains projets contre Dieu et son Christ* (2). Ps. II. v. 1 et 2. Il y aura des esprits assez malheureux pour s'acharner contre elle, ils chercheront à lui ravir ceux qu'elle avait enfantés à la grâce, et ils se réjouiront de déchirer son sein maternel. Cité de Dieu ou sont appelés à prendre possession des biens du Seigneur tous les habitants de la terre, patrie spirituelle de tous ceux qui ont été marqués du sceau de la Rédemption, elle verra continuellement l'enfer s'élever pour lui disputer ses conquêtes, des transfuges deserter sa banrière pour lui faire la guerre, et même des intelligences qu'elle nourrit encore de la vérité et qu'elle enveloppe de son amour la désolent cruellement et ajoutent aux espérances de ceux qui ont dit : *arrachons-la de la terre et que l'on oublie, d'arracher jusqu'à son nom* (3). Jerem. cap. II. v. 19.

Ces attaques incessantes seront diverses : elles se déclareront sous une forme ou sous une autre, selon les temps et les lieux ; elles seront cruelles et sanglantes, ou cauteleuses et perfides. Tantôt elles seront dirigées contre l'œuvre de Dieu tout entière, tantôt contre une de ses parties seulement. L'enseignement de l'Eglise, sa constitution divine, sa discipline, sa hiérarchie et la personne de ses ministres seront tout à la fois ou successivement livrés à tous les coups. Ces épreuves viendront quelquefois du dedans, quelquefois du dehors et du dedans tout ensemble. Quelles qu'elles soient, elles ne doivent point nous étonner, car elles ont été prédites : *Si le monde vous hait, nous dit le divin maître, sachez qu'il m'a hait le premier* (1) Joan. cap. XV. v. 18. *Tenez-vous en garde contre les hommes, car ils vous feront comparaître dans leurs assemblées, et ils vous flagelleront dans leurs synagogues* (2) Math. cap. X. v. 17. *vous serez odieux à tous à cause de mon nom* (3) Math. cap. X. v. 22 ; *s'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront* (4) Joan. cap. XV. v. 20. *Vous eurez à souffrir bien des oppressions dans le monde; mais*

ayez confiance, j'ai vaincu le monde (5) Joan. cap. XVI. v. 33.

En effet, nous savons que l'Eglise est bâtie sur la pierre ferme, et que rien ne saurait l'ébranler. *Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* (6) Marc. cap. XVI. v. 18. et un triomphe éternel couronnera enfin toute les épreuves qui lui seront suscitées.

Cependant, lorsque l'ennemi se lève contre la Cité Sainte, ceux qui ont été établis sentinelles d'Israël doivent crier de toute leur force sur les murs de Sion pour avertir le peuple fidèle de se garder des dangers qui l'environnent, ils doivent veiller au Salut du Temple, où est le Tabernacle du Dieu vivant, et *courir de la vérité comme d'un bouclier* (7) Ps. XCVIII. o. 5 la tribu sainte perfidement attaquée.

C'est pourquoi nous élevons aujourd'hui la voix, N. T. C. F., pour signaler à votre amour de la vérité et de la vertu, les coupables manœuvres des ennemis de l'Eglise. Un calme trompeur régnait, il y a peu de temps, dans notre patrie. Il semblait qu'après de violentes secousses, le besoin de repos et de sécurité se faisait tellement sentir, qu'on voulait rasseoir sur des bases religieuses la société bouleversée. On aurait dit les esprits lassés des fausses doctrines, disposés à venir demander à la foi la paix et le bonheur. Nous ne savons quel pressentiment d'une ère d'ordre et de religion succédant à une époque de désordre et d'impiété s'emparaient insensiblement d'un certain nombre d'hommes de bien, trop empressés peut-être à saisir les premières lueurs d'un meilleur avenir ; là, où ils ne voyaient pas encore un retour à la religion, ils trouvaient une heureuse tendance. Selon eux, les ombres funestes des grands ennemis de la vérité dans le dix-huitième siècle s'étaient pour jamais évanouies, et leur impiété ne leur survivait pas dans l'esprit de la génération actuelle. De si consolantes pensées étaient entretenues par la tenue quelquefois religieuse des productions de la littérature et le langage en général plutôt favorable qu'hostile de la presse périodique. Nous croyons que la sincérité ne manquait pas à tout ce qui s'écrivait en faveur de la religion. Les esprits éminents en comprenaient trop bien la nécessité pour nourrir contre elle des desseins secrets. Son influence de charité était invoquée du fond du cœur par quiconque attachait du prix à ce qui pouvait effacer les traces profondes des dissensions passées, et faciliter aux puissances de la terre l'accomplissement de leur mission. On pensait certainement que la Religion devait être associée à une œuvre de réédification sociale.

Mais si ces sages pensées avaient acquis l'assentiment sincère de la raison, si en se propageant, elles tendaient à dissiper bien des préjugés et à réconcilier avec la Foi tant de gens qui jusque-là n'avaient cru qu'à la force matérielle, il n'est pas moins vrai que l'enfer veillait et attendait en silence le moment de porter les coups qu'il réservait à l'Eglise. Une occasion se présente, la cause de Dieu a des défenseurs, l'impiété veut les combattre, elle rit d'abord à la calomnie, mais soudain elle jette le masque, et tous ses organes à la fois s'empressent de déclarer à l'Eglise une guerre à outrance.

Sans doute, dans cette guerre contre la Religion, il y a de grands scandales donnés au monde. Les indifférents se font souvent ennemis et bien des faibles succombent ; un mouvement qui semblait favorable est arrêté, on dirait même qu'il prend une direction opposée. La lumière de la foi qui commençait à se lever sur certaines intelligences se retire, et il est donné à l'âme d'accumuler de nouveau les ténèbres sur ces intelligences défaillantes. Un moment la voix de la vérité est comme étouffée par les clamours qui répandent le mensonge et la calomnie ; il se fait, parmi ceux qui se sont déclarés contre Dieu, un tumulte immense qui fait croire que leurs rangs se sont prodigieusement accrues et que l'impiété est devenue plus que jamais formidable. L'Eglise semble comprimée sous l'effort de ses adversaires et réduite à une sorte d'impuissance de soutenir la lutte. Il y a de ses amis pusillanimes qui déjà déplorent sa défaite ; ils s'effraient des blessures qu'elle a reçues, pour la plaindre d'être enlacée en lice avec tant de désavantage. Ils l'accuseraient presque de témérité. Mais est-ce que dans chaque combat il n'y a pas toujours à souffrir ? La victoire, pour elle surtout, n'est-elle pas toujours le prix des souffrances ? Qu'a-t-elle fait pendant plus de dix-huit siècles, que souffrir et vaincre ? A-t-elle jamais reculé devant une lutte nécessaire, parce qu'elle voyait s'élever contre elle des forces humainement supérieures aux siennes ? Ah ! loin d'écouter jamais les conseils timides de la prudence du siècle, on l'a vue toujours, sans tant de calculs et se confiant en Dieu qui combat avec elle, s'avancer à l'encontre de tous ceux qui attaquent le sacré dépôt placé sous sa garde. Elle n'a jamais fui ces sortes de périls, et malgré les avantages momentanés de ses adversaires, il a toujours

fallu que son triomphe complet marquât la fin de la lutte. Il ne lui est pas permis de faire autrement ; elle ne peut laisser sa foi sans défense. Si dans l'intérêt même de cette foi elle doit, en certaines circonstances, user de longanimité et attendre qu'elle soit forcée d'éclater, il ne lui est pas toujours libre de se taire, parce que sa parole provoquera des haines et attirera des calomnies. Il arrivera un moment où il faut qu'elle dénonce l'erreur et proclame la vérité, quoi qu'il puisse en advenir. C'est là sa mission divine, contre laquelle aucune considération ne saurait l'emporter ; c'est là son devoir le plus impérieux, auquel elle doit tout sacrifier, jusqu'à la vie des siens.

Ce grand devoir peut n'être pas également senti de ceux qui voient les choses du point de vue des affaires humaines, mais il est dicté par une pensée de foi, il tient aux inspirations inflexibles de la conscience, qui ne sauraient jamais se produire autrement que selon la conscience. La vérité est que l'obéissance à ce devoir est, devant Dieu et devant les hommes, un acte d'autant plus généreux qu'il en coûte davantage de blesser ceux que l'on veut convaincre et persuader.

Cependant, N. T. C. F., est-il bien vrai que ce qui a été fait pour l'Eglise ait tourné contre elle? Non, certes ! La vérité est maintenant connue de tous ; en même temps que les amis vraiment zélés de la Religion se sont mis en évidence, plusieurs sur qui on ne comptait point se sont déclarés pour la cause juste dont la défense a retenti avec éclat au milieu de la nation et qui ne cesse depuis de faire des progrès dans la raison publique. Ces premiers résultats, accompagnés de bien des circonstances qu'on peut considérer comme de précieux avantages, ne seront point stériles ; la lumière a jailli et rien ne pourra l'éteindre ; les passions auront leur temps, puis il faudra bien qu'elles se taisent en présence de cette lumière toujours plus vive dont resplendira le bon droit. Et aïers la vérité et la justice auront remporté un de ces triomphes pacifiques que la charité ambitionne pour le bien de tous et auquel elle associerait même les vaincus, s'il pouvait y avoir des vaincus.

Priez le Seigneur, N. T. C. F., de hâter, dans son infinie miséricorde, cette époque désirée ; mais, en l'attendant, tenez-vous sur vos gardes contre les efforts désespérés de l'esprit mauvais. Le sentiment de son impuissance dans les limites de la question controversée le fait recourir à toutes les armes pour se venger de son tort et pour multiplier par tous les moyens les coups destinés à l'Eglise.

Il fait ce qu'il a toujours fait quand il a voulu attaquer ou se défendre ; il prodigue sans relâche l'injure et la calomnie, il renouvelle de la lutte de quinze ans les arguments qu'il renouvella alors du dix-huitième siècle, et le patriarche de l'impie à cette époque si fatale pour la France, est encore aujourd'hui appelé à faire les frais d'une guerre déloyale. On évoque sa pensée, et ses disciples continuent son œuvre maudite.

Comment exprimer le déchaînement de toutes les passions contre l'Eglise ? Rien n'est oublié pour la rendre odieuse et méprisable. Ils ont dit dans leur orgueil : Nous voulions lui laisser une fin paisible et conduire ensuite à un honneur ses funérailles, mais elle se refuse à la paix que nous lui accordions, eh ! bien, nous précipiterons sa ruine et on se repentira de n'avoir pas accepté le sort que nous lui faisons. Ils ont dit, et ils se sont mis à l'exécution avec un acharnement incroyable.

Ils accusent l'Eglise d'aspirer à la domination et d'empiéter sur les droits de l'Etat ; accusation vague et sans preuve qui n'aurait pas besoin d'être repoussée si nous ne savions combien d'esprits faibles, incapables de se rendre compte d'aucune opinion, se laissent prendre facilement aux assertions les moins soutenables de la feuille dont ils font leur lecture habituelle. C'est un des caractères les plus marqués de notre temps que cette crédulité puérile qui, sur la foi d'un tel témoignage, admet sans examen les suppositions les plus absurdes. On a vu que l'Eglise voulait dominer et empiéter, qu'il fallait se défendre contre ses envahissements continuels pour que la Société, affranchie par la philosophie, ne fût pas bientôt encore courbée sous le joug sacerdotal. On a vu cela ; dès lors c'est le maître qui l'a dit, et ces fiers contempteurs de l'autorité de l'Eglise ne savent que croire et répéter. Si les accusateurs déclaraient quels sont les envahissements dont ils feignent de s'alarmer, on pourrait leur répondre et faire cesser de ridicules frayeurs ; mais rien n'est défini dans une semblable accusation, des mots à cet effet sont jetés à la foule ignorante, et le but est atteint. Oserait-on avancer que les pouvoirs de l'Etat sont menacés par les envahissements de l'Eglise qui chercherait à s'emparer de ces pouvoirs pour gouverner le pays ou à les dominer pour en faire les instruments de ses volontés ? Est-ce bien dans notre siècle, avec les sentiments qui règnent dans la société, qu'on peut concevoir sérieusement de semblables craintes ? L'Eglise peut-elle songer à envahir quelque chose du gouvernement temporel, elle qui en est réduite à défendre sa propre existence dans la situation précaire que lui ont faite les lois d'une époque de despotisme, elle qui déclare sans cesse que son royaume n'est pas de ce monde (1) Joan., cap. XVIII, v. 36 et qu'on n'a pas plus le droit de la dominer dans l'ordre spirituel qu'elle n'a elle-même le droit de dominer dans l'ordre temporel ? Quoi ! elle proclame à tout moment la distinction et la souveraineté réciproque des deux puissances dans la sphère de leurs attributions respectives, c'est à l'abri de ce grand principe qu'elle place son inviolabilité sainte, et vous l'accusez de vouloir tout dominer, les choses de la terre comme les choses du Ciel, à la faveur d'une confusion de pouvoirs que tous ses efforts tendent à prévenir ? Mais vous savez qu'il n'en est rien, et qu'elle serait trop heureuse aujourd'hui si elle pouvait faire respecter de

tous son indépendance nécessaire.

Cependant on s'est empressé avec un zèle amer de faire sentir la nécessité de la tenir asservie en même temps que l'on empruntait à des écrivains à principes hérétiques et à l'esprit de corps devenu toujours plus hostile, la jurisprudence de sa servitude. Ainsi, lorsqu'elle réclamait l'indépendance essentielle à sa mission divine, on l'accusait de vouloir se mettre au dessus des lois, comme si elle ne prêchait pas de parole et d'exemple la soumission aux lois communes du pays ; comme s'il était juste qu'il existât contre elle des lois exceptionnelles afin de la tenir dans l'ilotisme au milieu d'un royaume libre ; comme s'il pouvait y avoir des lois temporelles pour la régir dans ce qui est spirituel, dans ce qui, de sa nature étant hors d'atteinte des pouvoirs d'ici-bas, ne peut relever que d'en-haut ; comme si enfin son indépendance n'était pas en principe écrite dans la loi fondamentale dont elle ne fait que demander la franche exécution. Telle est la mauvaise foi des sophistes qui attaquent l'Eglise de Jésus-Christ, que son plus grand crime aux yeux de ces prétendus défenseurs des droits de l'Etat c'est d'avoir pour elle, c'est-à-dire en garantie de sa liberté, la constitution même l'Etat ; ce qu'on lui pardonne le moins, c'est d'invoquer cette constitution sur laquelle est fondé l'Etat lui-même. En ce point, ils se sentent faibles et ils s'en irritent davantage ; ils disent fièrement alors que la loi fondamentale ne fut pas faite pour nous mais contre nous, c'est-à-dire qu'ils rient quand elle protège la conscience des catholiques et que leur haine irrégulière les porte à calomnier l'intention du législateur et à répudier son ouvrage plutôt que de voir l'Eglise en profiter. Voilà leur grand amour des lois ! leur grand zèle pour l'Etat, qu'ils compromettraient en le sapant logiquement par sa base même, si leurs funestes inspirations pouvaient s'élever jusqu'à l'autorité, à laquelle il appartient de faire justice des erreurs de la passion.

A continuer.

EDUCATION.

Nous voyons avec beaucoup de plaisir que les instituteurs se sont organisés en deux associations distinctes, dont l'une pour le district de Québec et l'autre pour celui de Montréal. Nous voyons aussi que ces deux associations, dont les travaux promettent déjà tant d'avantages pour le corps enseignant et pour la société en général, se sont placées sous le patronage de M. le Dr. Meilleur dont il est si important de seconder en ce moment les efforts pour l'avancement de l'éducation. Ces circonstances sont très certainement d'un excellent augure pour l'avenir du pays, si les nombreux amis de cette belle cause et les membres du parlement savent en tirer bon parti, en accordant toute leur influence et tous les moyens de succès possibles aux uns et aux autres. Nous sommes encore au début des organisations nécessaires pour bien atteindre le but que la législature du pays a eu en vue en le dotant d'un nouvel acte d'éducation, et celle des instituteurs en associations n'est pas la moins importante. Partout le besoin d'écoles supérieures se fait sentir et partout l'on sent aussi le besoin d'instituteurs convenables pour en prendre la direction. Or, personne ne peut révoquer en doute que les associations des instituteurs ne contribuent beaucoup à former un bon nombre d'entre eux pour cette espèce d'écoles, surtout s'ils obtiennent des bureaux d'examineurs, et s'ils prennent les moyens de s'entendre toujours à ce sujet avec M. le surintendant de l'éducation. On sait combien il a à cœur de faire des instituteurs un corps d'hommes instruits et véritablement utiles, et d'établir dans chaque paroisse une école supérieure ou école-modèle. Il a depuis longtemps recommandé l'établissement de bureaux d'examineurs pour les instituteurs, et il est le premier qui a proposé, en parlement, l'adoption de moyens législatifs pour l'établissement d'écoles modèles et pour en doter, d'une manière convenable, les instituteurs. Dans la session de 1835, il avait réussi à faire entrer dans le projet d'une loi d'éducation élémentaire des dispositions libérales, à cet effet. Malheureusement ce projet de loi fut rejeté par le conseil législatif et avec ce projet fut perdue cette belle mesure dont les résultats seraient déjà si heureux pour le pays, si dès lors elle fût devenue loi d'une manière permanente. Depuis cette époque, M. le Dr. Meilleur n'a cessé de revenir à la proposition d'établir des écoles-modèles, et nous avons l'avantage de posséder maintenant une loi qui pourvoit aux moyens d'en établir une dans chaque paroisse. Aussi, voyons-nous avec quel empressement et avec quel intérêt notre surintendant attire l'attention particulière du public sur cette partie importante de la nouvelle loi d'éducation dans la circulaire qu'il a émanée à son sujet ; et aujourd'hui nous apprenons, avec une bien vive satisfaction, que ses recommandations sont déjà dans beaucoup de paroisses mises en pratique avec le même empressement et avec la même espérance de succès.

Il est de notoriété publique que depuis longtemps M. le Dr. Meilleur, s'occupe activement de l'établissement d'écoles-modèles, ses lettres sur l'éducation, écrites et publiées en 1833, ses rapports sur l'éducation depuis 1842, ses circulaires adressées aux commissaires d'école, avant la passage de la loi d'éducation actuelle, et celle dont il a accompagné cette loi même, lors de sa promulgation, en contiennent des preuves irrécusables ; mais on ne sait pas combien il a fait d'efforts inconnus au public pour obtenir les moyens législatifs nécessaires à cette fin. La lettre dont suit une copie, vient puissamment à l'appui de notre avancé à ce sujet. Cette lettre écrite par un membre du parlement au commencement de la dernière session, fut par lui communiquée à plusieurs membres qui surent bien en apprécier toute la portée. Cette lettre contient en effet la mention de plusieurs sujets qui

sont bien dignes de la considération des amis du pays, et le grand désir qu'a M. le surintendant de répandre également dans toutes les classes de la société, des jeunes gens bien formés qui pourront, par leurs connaissances, par leurs talens et par leur industrie y porter les lumières, la prospérité et le bonheur, sera sans doute apprécié par nos lecteurs. Nous croyons donc ne pouvoir mieux faire que de recommander à leur considération le contenu de la lettre en question ; la voici :

§ BUREAU DE L'ÉDUCATION.
} Montréal.....

Monsieur.—J'ai lu avec intérêt la requête de Messire... et de plusieurs autres personnes de la paroisse de..... demandant au parlement une aide pour achever de bâtir une maison d'éducation, où l'on se propose de faire enseigner "les langues française et anglaise et toutes les branches d'une éducation finie." et j'ai l'honneur de vous dire, qu'à la vue d'une aussi louable entreprise, je fais des vœux pour le succès qu'elle mérite, et désire sincèrement que la législature accorde aux signataires de la dite requête leur juste demande.

Le besoin de maisons d'éducation semblables à celle qui est maintenant en voie de construction, dans la paroisse de..... se fait grandement sentir dans toutes les localités populeuses du pays, et il serait à désirer qu'on y fit partout pour cet objet les sacrifices que font pour l'atteindre les habitans de.....

Depuis nombre d'années déjà, j'ai recommandé l'établissement d'écoles supérieures, ou modèles, et je ne ferai toujours un devoir de le faire et d'y contribuer, autant qu'il sera en mon pouvoir parce que je suis persuadé que, sans l'opération effective d'une semblable école dans chaque paroisse et township, où les enfans déjà formés dans les autres écoles pourront venir compléter un cours d'études pratiques, tous les efforts, tous les sacrifices réunis, tant du parlement, du gouvernement, du clergé que du peuple, n'auraient que peu de résultat pour procurer aux enfans avides de s'instruire le bienfait de l'éducation.

En effet, si pour cette objet important, nous bornons nos démarches et nos soins à l'établissement d'écoles d'un caractère purement élémentaire, nous ne pourrions former, au moyens de ces écoles, que peu d'hommes capables pour la vie active, parceque rarement ils en sortiraient assez instruits pour vaquer avantageusement aux affaires de tous genres, auxquelles ils seront appelés à prendre part, soit comme pères de famille, soit comme hommes publics ; et, relativement au bien matériel de la société, il est inutile de compter beaucoup sur ceux de nos jeunes gens qui reçoivent, dans les collèges, une éducation classique, pour donner à tous les genres d'industrie cette impulsion, cette activité et cette garantie de succès dont il est besoin, parce qu'ils ne peuvent avoir lieu qu'à la faveur d'une éducation pratique, dirigée vers leur occupation et leur perfectionnement progressif. Presque jamais, au sortir de nos collèges, ceux de nos jeunes gens qui ont eu l'avantage d'y recevoir une éducation classique, tournent leurs regards vers l'agriculture ou vers les arts mécaniques, qui ne sont cependant pas indignes de l'attention, de l'envie même des hommes instruits, parce qu'ils peuvent leur donner un nouvel essor, les utiliser d'avantage, et en retirer des profits immenses pour le bien commun des individus et de la société, en les exerçant à la lueur du flambeau vivifiant de la science.

Le peu de cas, le peu d'estime que l'on fait dans notre pays des genres d'occupations qui demandent l'assistance du travail manuel, est cause que malheureusement, l'agriculture est encore vierge d'hommes instruits, et que les arts mécaniques et les métiers en comptent un si petit nombre qui soient en état d'en relever le mérite et d'en étendre les produits et l'influence dans toutes les classes de la société : tandis que les professions libérales débordent de sujets, souvent assez médiocres, parce que les jeunes gens qui ont reçu un peu d'éducation s'y portent en foule, sans s'inquiéter assez des connaissances et des qualifications nécessaires, pour pouvoir les exercer avec honneur pour eux, et avec avantage pour la société. C'est là une grande erreur, et une erreur dont les graves conséquences se font depuis longtemps vivement sentir dans notre pays.

Il est donc très important de donner à notre jeunesse l'espèce d'éducation qui est la plus adaptée à nos besoins, et plus en rapport avec le genre d'occupations qui s'exercent en dehors des professions savantes ; de diriger vers eux son attention, et de la porter à les envisager comme autant de sources fécondes de prospérité et de bonheur individuel et général.

Puis il est un autre état aussi utile qu'honorable, dont le pays a besoin, et dont a besoin une partie de nos jeunes gens instruits ; c'est l'enseignement auquel il faudrait tâcher de former ceux d'entre eux qui ont des dispositions pour cet état, et les porter à s'y consacrer incontinent. Il doit y avoir tout autre état que l'on regarde comme nécessaire au bien être de la société, et si, par des mesures législatives, libérales et protectrices, on peut l'asseoir sur des bases solides et permanentes, offrant aux occupants des moyens d'existence honnêtes, et suffisants, et ce degré d'appréciation, de respect et de considération dont il devrait être entouré, nous verrons bientôt nombre de jeunes gens, de bonne éducation, et de bonne famille, se montrer fidèles à ses inspirations. Les instituteurs des écoles modèles devraient être de ce nombre, et avoir en même temps mission de former des maîtres, pour l'enseignement des écoles d'un caractère plus élémentaire.

Que de choses on pourrait dire relativement aux différens sujets mentionnés plus haut, si le temps et les circonstances permettaient de faire voir combien ils se rapprochent ensemble ; ils tendent tous et se concentrent vers u

même but, le bien commun des individus et de la société toute entière. C'est là le point culminant connu de tous, pour l'obtention duquel nous devrions diriger simultanément toute notre attention, tous nos moyens et toute notre influence. J'ai déjà traité de ces sujets, dans le cadre étroit d'un rapport sur l'éducation au gouverneur-général pour 1842, et j'y suggère que les instituteurs des écoles modèles, aient une prime pour chacun de leurs élèves qu'ils formeraient maîtres.

C'est donc principalement au moyen des écoles-modèles que notre intéressante jeunesse puisera, comme à une source pure de bonheur, les principes des vertus et des sciences dont la pratique formera des hommes éclairés, habituellement moraux, et habiles dans tous les genres d'affaires. Car le genre d'instruction que l'on donnerait aux enfans, dans nos écoles-modèles, serait en tout adapté à leur aptitude, à leur degré d'avancement, et surtout à nos mœurs et à nos besoins, et l'on verrait bientôt le peuple de notre jeune pays rivaliser avec ceux de la vieille Europe. C'est là ma conviction, c'est là aussi mon espérance.

Ainsi, monsieur, si l'occasion s'en présente, je suis très disposé à recommander à la considération bienveillante de la législature, non-seulement la requête de monsieur le curé et des habitans de....., en faveur de la de la maison qui est en voie de construction pour y établir une école-modèle mais encore ce serait pour moi un véritable bonheur de pouvoir faire, pour cet objet, une recommandation qui s'étendrait à toutes les localités populeuses du pays si leurs habitans faisaient respectivement pour l'atteindre, les mêmes sacrifices et les mêmes efforts.

C'est avec ces sentimens que j'ai l'honneur,
d'être monsieur.

Votre, etc.

A une assemblée des membres de l'Association des Instituteurs du district de Québec, tenue à la salle d'école de M. C. Dion, au chateau St-Louis, le 6 du présent ; M. le président étant absent, M. le vice-président fut appelé à la chaire.

M. le secrétaire communiqua à l'assemblée une lettre de M. le surintendant de l'éducation et une autre lettre de M. le secrétaire de l'Association des Instituteurs du district de Montréal. Après quoi les résolutions suivantes furent unanimement passées :

Résolu.—1o. Sur motion de M. C. Pageot, secondée par M. Ant Paquet.

Que les mêmes officiers de l'Association soient continués en charge d'ici au 1er samedi de septembre 1846.

Résolu.—2o. Sur motion de M. T. McLaughlin, secondée par M. Aug Vallières.

Que c'est avec beaucoup de plaisir que l'Association des Instituteurs du district de Québec, accepte les correspondances de celle de Messieurs les Instituteurs du district de Montréal.

Résolu.—3o. Sur motion de M. P. Bédard, secondée par M. F.-X Létourneau.

Qu'à la suggestion de M. le surintendant de l'Éducation, les membres de cette association adoptent la robe académique pour le temps de leur école, et pour quelques circonstances solennelles.

Résolu.—4o. Sur motion de M. F. Fortin, secondée par Mr T. McLaughlin.

Qu'un comité composé de trois membres soit autorisé à faire faire une robe-modèle qui restera au bureau de l'Association, où les membres éloignés pourront l'examiner en tout temps ; et que MM. Ant. Légaré, D. Dion et le secrétaire forment le dit comité.

Résolu. 5o. Sur motion de M. Ant Légaré, secondée par M. B. Marquette.

Qu'un comité composé de sept membres soit chargé de rédiger une requête pour être présentée aux trois branches de la législature de cette province, dans le but d'obtenir un bureau d'examineurs pour donner des brevets de capacité aux aspirants à l'enseignement élémentaire et supérieur.

Résolu.—6o. Sur motion de M. J. B. Dugal, secondée par M. C. Pageot.

Que les Messieurs suivants composent le comité : MM. A. Légaré, T. McLaughlin ; F. E. Gaudy, C. Dion, A. Paquet, B. Marquette et le secrétaire.

Résolu.—7o. Sur motion de M. C. Dion, secondée par M. J. B. Dugal.

Que cette Association acceptera avec beaucoup de reconnaissance tous dons consistant en livres, cartes géographiques, auteurs élémentaires, etc., etc., que les amis de l'éducation voudront bien faire dans l'intérêt de la cause des Instituteurs.

Résolu.—8o. Sur motion de M. F. E. Gaudry, secondée par M. E. E. Juneau.

Qu'une partie de la dernière lettre de M. le surintendant de l'éducation, adressée au bureau de l'Association soit publiée dans les journaux de cette ville avec les procédés de cette assemblée.

Résolu.—9o. Sur motion de M. A. Paquet, secondée par M. P. Bédard.

Que la prochaine assemblée soit fixée au 1er samedi d'octobre prochain à 10 heures, A. M.

Résolu.—10o. Sur motion de M. A. Vallières, secondée par F. X, Létourneau.

Que M. le secrétaire soit chargé de donner communication des procédés aux Instituteurs du district de Montréal.

Résolu.—110. Sur motion de M. F. X. Létourneau, secondée par M. B. Marquette.

Que les remerciements de cette assemblée soient offerts à M. le surintendant de l'éducation par le secrétaire, pour la bonté avec laquelle il veut bien communiquer avec ce bureau.

(Signé) ANT. LÉGARÉ Président.
F. E. JUNEAU, Secrétaire.

Québec, 6 septembre 1845.

Voici la partie de la lettre de M. le Surintendant à laquelle l'assemblée fait allusion et qu'elle a fait publier.

Extrait d'une lettre de M. le surintendant de l'Éducation, adressée au bureau de l'Association des Instituteurs du district de Québec.

BUREAU DE L'ÉDUCATION,
Montréal, 1er sept. 1845.

M. le secrétaire,

Je ne dois pas vous dissimuler combien j'éprouve en ce moment de plaisir de pouvoir ainsi communiquer avec MM. les instituteurs, par l'entremise de leur association, que je regarde comme le corps personnifié en elle; c'est un des nombreux avantages qu'ils ne manqueront pas sans doute d'apprécier comme résultant déjà de leur organisation, en une société régulière et imposante, dont les efforts vont si puissamment contribuer au bien et à l'honneur du corps enseignant, et à l'amélioration du sort des hommes si précieux dont la mission est d'éclairer les enfants de leurs concitoyens; car, l'association est un puissant levier. C'est en effet le moyen donné aux individus qui la composent cet esprit de corps, de progrès et de perfectionnement que, sans elle, jamais ils pourraient avoir au même degré.

Mais le bien que, avec tant de raison, on peut attendre de votre association, ne se bornera pas au corps enseignant, elle contribuera encore grandement à l'avancement de l'éducation et au bonheur de la société en général; d'abord, en faisant de l'enseignement une profession, un état aussi honorable qu'utile, et ensuite en formant, par le ministère de ses membres, des sujets capables pour tous les genres d'occupations honnêtes dans la vie active. Je ne saurais donc trop exhorter Messieurs les instituteurs à s'organiser en association, et à se former eux-mêmes, afin de mieux réussir à former les autres. C'est le meilleur moyen de se rendre dignes et influents, et d'acquiescer de plus en plus tous les jours des droits au respect, à la considération et aux contributions de la société pour leur faire une subsistance convenable. C'est de cette manière qu'ils atteindront infailliblement le but si louable qu'ils ont en vue.

Il est cependant des moyens accessoires dont Messieurs les instituteurs ne doivent pas négliger l'emploi, et, en qualité d'ami de leur association, je crois devoir attirer leur attention particulière sur les suivants, savoir :

- 1o. La formation d'une bibliothèque à l'usage des associés;
- 2o. La formation d'une caisse pour subvenir aux moyens de faire instruire, d'une manière plus pratique; ceux d'entr'eux qui en ont besoin, et pour subvenir aux besoins de ceux qui, pour des causes impérieuses seraient tombés dans l'indigence;
- 3o. L'établissement d'une chaire d'enseignement à la charge de l'un d'entr'eux, pour instruire, par voie de lectures ou autrement, pendant le temps des vacances, ceux qui ont besoin d'instructions particulières sur des branches d'éducation pratique;
- 4o. La formation d'un fonds pour l'impression d'ouvrages sur des sujets pratiques qui auraient été traités par quelqu'un des membres de l'association;
- 5o. L'adoption d'un costume particulier qui devrait consister en rien moins que la robe académique que les Instituteurs de l'association devraient revêtir pendant au moins les heures d'école et dans d'autres occasions solennelles.

Si à l'adoption de ces moyens, on ajoute un code de règles, d'après lesquelles tous les instituteurs instruits, moraux et sobres seront invités à former partie de l'association, je n'ai pas le moindre doute qu'elle ne devienne sous peu très nombreuse et très efficace; et que les contributions de ses membres, quelques faibles qu'elles soient, pour ces divers objets, ne forment bientôt des fonds très considérables.

Pour moi, j'ai de grandes espérances dans les bons effets attendus de votre association, surtout si celles de Québec et de Montréal agissent toujours avec parfaite intelligence entre elles, et je m'estimerai toujours heureux de pouvoir contribuer à les obtenir.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur.
J. B. MEILLEUR, S. E.

M. F. E. JUNEAU, Instituteur.
secrétaire de l'Association des Instituteurs du district de Québec.

BULLETIN.

A nos Abonnés.

Lorsque nous primes, il y a près de deux ans, la rédaction des *Mélanges Religieux*, nous ne le fîmes, comme nous l'annonçâmes alors, que pour ne

pas laisser échouer une œuvre que nous regardions et que nous regardons encore, dans les circonstances actuelles, comme grandement utile, pour ne pas dire absolument nécessaire aux intérêts les plus chers de l'Église du Canada. On doit comprendre que dans cette persuasion, il nous eût été pénible de la voir tomber de nouveau, et que malgré le mécompte où nous aurions pu nous trouver, il eût été de notre devoir de demeurer à notre poste aussi longtemps qu'il nous eût resté seulement quelque espoir de la voir subsister et que nous eussions été persuadé que notre retraite entraînerait sa suspension ou sa fin. Mais aujourd'hui que l'œuvre paraît et doit pouvoir facilement se passer de notre assistance, nous croyons pouvoir aussi, en toute sûreté de conscience, rentrer dans une carrière qui revient mieux à nos goûts et pour laquelle nous croyons encore beaucoup plus d'aptitude que pour celle que nous venons de fournir. Ce ne peut donc être qu'avec un sentiment de plaisir, (quoique nous n'ayons jamais eu et que nous n'ayons encore à nous plaindre d'aucun désagrément particulier relativement à notre carrière éditoriale,) qu'il nous est permis d'annoncer aujourd'hui à nos lecteurs que nous laissons la rédaction des *Mélanges* et que nous retournons immédiatement reprendre la desserte de la cure de St-Jean-Baptiste. Nous partons même plutôt que nous nous y attendions : car il est tout probable que nous serons parti, lorsque le présent numéro paraîtra. N'ayant juste que le temps nécessaire pour nous préparer à notre départ, on comprend qu'il nous est impossible, quand même nous en aurions la volonté, d'entrer dans aucune appréciation de notre œuvre, quoiqu'il eût été peut-être convenable de le faire. Toutefois, pour nous, comme nous croyons que le lecteur n'a pu se tromper sur la légitimité, l'importance et le mérite de son but, et qu'il a été à même aussi de suivre nos efforts et nos travaux, il vaut peut-être autant et mieux le laisser à sa propre appréciation pour le passé. Nous croyons pourtant devoir profiter de cette circonstance pour l'assurer, (malgré ce qu'on en a pu dire,) que nous n'avons jamais rien publié sous l'influence de la gratitude ou d'une autorité supérieure, contre nos opinions et nos principes, et que nous écrits ont toujours été la fidèle expression de nos sentiments et de nos convictions. Quand à l'avenir, nous croyons pouvoir assurer que l'esprit et le but du journal seront toujours le même, mais il est évident que nous ne pouvons rien dire sur le mérite et les talents de notre successeur, puisque nous n'avons pas encore l'honneur de le connaître, et que nous n'en savons pas même le nom. Nous n'avons pourtant nul doute qu'il ne puisse s'acquitter mieux que nous de la rédaction des *Mélanges*, et l'intérêt que nous portons à l'œuvre et plusieurs autres motifs qu'il est facile maintenant au lecteur de supposer, nous engagent à le lui souhaiter bien cordialement.

En prenant congé de nos abonnés, nous les prions de vouloir bien nous permettre de les remercier du gracieux encouragement dont ils nous ont honoré, et d'en accepter toute notre gratitude et notre reconnaissance.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—Après une neuvaine préparatoire qui a eu lieu dans les principales églises de Rome, la fête de l'Assomption y a été célébrée avec une grande pompe. Le Pape est allé à la basilique Libérienne, où le cardinal Patrizi, Vicaire de Sa Sainteté et archevêque de cette église, a officié pontificalement. Après l'évangile, M. Achille Marsigli, du collège des Nobles, a prononcé un éloquent discours latin en l'honneur de la Reine du ciel. La messe terminée, le Saint-Père s'est rendu, sur un trône portatif, à la galerie qui domine le portail de la basilique, et de là il a donné à une multitude immense la bénédiction papale, avec indulgence plénière. Ensuite il est retourné à sa résidence du Quirinal, salué par les vives acclamations du peuple. *Ami de la Rel.*

FRANCE.

—Les pèlerins qui se sont rendus vendredi, 29 août, dans l'église d'Argenteuil, y ont été témoins d'une cérémonie qui a édifié toute la ville, et dont l'éclat était encore rehaussé par le concours des fidèles, toujours si nombreux à Argenteuil les jours consacrés à honorer la précieuse relique qu'on y conserve.

Il n'y a pas encore quatre mois qu'un jeune homme appartenant à l'Église anglicane, conduit par la curiosité, avait pris pour but de promenade une visite à Argenteuil. Ce jour-là commençait la neuvaine solennelle de l'exposition du reliquaire dans lequel on conserve la tunique de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La plus grande pompe y était déployée. Le prédicateur était en chaire et montrait l'Église catholique éclairant tous les peuples, parce que seule elle est dépositaire des vérités qui conduisent au ciel, et la croix se promenant en triomphatrice dans toutes les contrées de l'univers connu.

Dès ce moment tout fut décidé pour notre jeune artiste : il se fit instruire par M. l'abbé de Fontvieille, et c'est dans les mains de ce missionnaire

apostolique et dans l'église même d'Argenteuil qu'il vient d'abjurer les erreurs de l'Église anglicane pour rentrer dans le sein de l'Église apostolique et romaine.

L'officiant était assisté de M. Croset et de Saintard, tous deux vicaires d'Argenteuil, et de plusieurs séminaristes d'Issi; le néophyte a édifié tous les assistants par son zèle et sa ferveur.

De pareils spectacles sont bien consolants pour les âmes chrétiennes et répondent bien victorieusement aux lâches et sottes injures chaque jour dirigées contre l'Église catholique.

—Le Rhin a été visité cette année par des sommités de l'Église. Le château de madame la duchesse de Dalberg, à Herrnsheim, a été honoré de la présence de Mgr. Vial, nonce apostolique à Vienne, et puis par celle de S. E. le cardinal Akieri. Ces illustres et pieux prélats ont laissé une impression des plus touchantes au milieu d'une population si attachée à la religion de ses pères et qui est accourue pour recevoir de nouvelles bénédictions près du berceau et du tombeau de l'ancienne famille des Dalberg.

ESPAGNE.

—D'après le *Castellano*, le ministre des finances a adressé à toutes les autorités dépendantes de ce ministère, une instruction en date du 1er août, pour mettre à exécution la dévolution des biens non vendus du clergé séculier, d'après la loi du 3 août dernier. Ce journal, quoique ministériel, blâme cette circulaire qu'il appelle *une nouvelle concession aux exigences de Rome*. Le *Catolico*, bien qu'il ne connût pas encore le texte de la susdite instruction, récite d'une manière péremptoire les sophismes de la feuille modérée, et montre jusqu'à l'évidence son inconséquence et sa mauvaise foi. En effet, il n'y a qu'à voir la misère extrême, on pourrait dire scandaleuse, et l'abandon ou sont laissés le culte et le clergé, par les agens du gouvernement, pour reconnaître l'urgence d'une pareille mesure d'ailleurs décrétée par les cortés, et sanctionnée par la reine, il y a plus de quatre mois.

Ami de la Religion.

—Nous avons reçu les journaux de Madrid jusqu'au 15; l'instruction ou circulaire que le *Castellano* suppose comme publiée par le ministre des finances n'a point paru dans la *Gazeta*, journal officiel; ce qui ne permet pas de connaître les termes formels dans lesquels elle est conçue.

D'après l'*Espanol* il paraît que M. *Castillo y Ayensa*, ministre plénipotentiaire près la cour de Rome, serait remplacé par un autre envoyé dont le nom reste encore inconnu.

—On voit avec satisfaction que les administrateurs ecclésiastiques des évêchés vacans publient des Mandemens pleins de zèle et de science. Nous avons sous les yeux celui du vicaire ecclésiastique de *Ciudad-Real* et de son district dans lequel est compris *el Campo de Calatrava*. Le dispositif de ce Mandement est plein de modération et de fermeté. Il ordonne de mettre à exécution les anciens statuts synodaux sur les conférences hebdomadaires morales et religieuses, sur l'assistance à ces conférences, obligation pour tout clerc prouté *in sacris*, et résidant dans le district de la paroisse; sur l'habit et la tonsure cléricale, et enfin sur les examens annuels, pour tous les prêtres qui doivent obtenir les pouvoirs de confesser et de prêcher, etc. etc.

Le Mandement du gouverneur ecclésiastique de *Barbastro* est plein de douceur et de prudence, et il renouvelle aussi plusieurs points de discipline que les malheureuses guerres et d'autres circonstances fâcheuses ont empêché de mettre à exécution avec les saintes rigueurs que les canons prescrivent. Partout les autorités ecclésiastiques tâchent de ramener à son ancienne vigueur cette discipline si sage et si ferme, qui a formé la belle Église espagnole, si renommée par la pureté de la doctrine et par la sainteté de ses illustres membres.

PRESSE.

—On écrit de Lantzick, 20 août: "Notre journal, *la Vapeur*, contient une protestation des habitants de Königsberg qui se prononcent en faveur de la doctrine du curé de Wislicemus. Le nombre des signatures est très-considérable. La protestation se termine ainsi: "Si la *Gazette ecclésiastique évangélique* est en droit de demander, ou mystérieusement ou ouvertement, l'intervention de l'autorité suprême contre le curé Wislicemus, nous avons également le droit d'exiger que le pouvoir public ne se laisse pas déterminer par le cri d'alarme d'un parti qui est arrivé à désespérer de lui-même, à arrêter d'une manière violente le développement spontané de la conscience protestante."

Univers.

ALLEMAGNE.

—Une lettre de Breslau, datée de la fête des saints apôtres Pierre et Paul et communiquée à l'*Ami de la Religion*, donne sur la situation religieuse de la Silésie les détails suivants, qui en sont littéralement extraits:

"Depuis bien des années, lorsque les catholiques d'Allemagne voulaient parler d'un pays où leur foi était au moment d'expirer et leur Église réduite à n'être plus qu'une ombre, ils désignaient la Silésie. Et certes, leur jugement à cet égard n'était que trop conforme à la vérité, car, en aucun lieu de la terre l'Église catholique n'était autant avilie que dans notre malheureuse province. Mais Dieu a entendu nos plaintes et nos prières; notre Église se relève, rajeunie en quelque sorte par les coups même que le schisme rongien a cru lui porter. Le clergé s'est réveillé: de bas en haut tout se ranime, et lorsqu'à notre tête marchera le chef spirituel que Rome vient de nous donner, nos coreligionnaires d'Allemagne pourront jeter un regard consolé sur leurs frères de Silésie. De plus en plus se manifestent, au reste,

des tendances d'une autre nature que le schisme rongien couvre comme d'un manteau. Chez nous, comme à Kœthen, les amis de la lumière protestent à la fois contre l'Église évangélique et contre le Gouvernement. Récemment, ils se sont assemblés en grand nombre dans une des salles de la Bourse. Plusieurs membres du clergé protestant figuraient à leur tête, lorsqu'un officier de police vint les sommer de se séparer, ce qu'ils ne firent qu'après lui avoir remis une protestation écrite. En favorisant le rongisme, le Gouvernement a cru nous creuser une fosse dans laquelle lui-même doit craindre de tomber. Quant à nous, Ronge et ses affidés nous ont rendu un service éminent: ils nous ont débarrassé d'un certain nombre de faux-frères; ils se sont chargés de ce qu'il y avait de plus pitoyable dans notre clergé, et nous ont plus étroitement unis que jamais. Leur dernière acquisition, dans la personne de Theiner, leur sera probablement plus nuisible que profitable; car, ne s'étant pas encore défait des idées chrétiennes, il pourra jouer à Breslau le rôle qu'à Berlin a pris Prybil, c'est-à-dire, chercher à déposséder Ronge en condamnant la doctrine négative qu'il a fait adopter à son concile de Leipsich."

Univers.

HOLLANDE.

—On écrit des frontières des Pays-Bas:

"Ce n'est pas seulement en Angleterre que le catholicisme fait des progrès; tandis que les hommes de la vieille foi se réjouissent de voir l'ancienne terre des Saints renier les erreurs de la réforme, des retours nombreux à la véritable doctrine de Jésus-Christ signalent les Pays-Bas protestans.

"Le roi de Hollande passe pour un sincère calviniste, mais il montre à l'égard de la religion de la minorité de ces sujets un respect et une tolérance qui l'honorent, et qui caractérisent un monarque équitable, un véritable homme politique et ami de son peuple. Cette conduite devra faire réfléchir plus d'un prince catholique.

"Le catholicisme ne demande pas de faveurs, mais il a droit à la liberté religieuse, et lorsqu'il la réclame ainsi que les libéraux réclament la liberté individuelle, la liberté de pensée, d'écrire on ne serait que juste et habile en la lui accordant.

"Cette liberté, chose étrange! les catholiques en jouissent sous le règne de Guillaume de Nassau (ce boulevard de la foi protestante), non-seulement dans le Limbourg et le Brabant septentrional où les catholiques sont en majorité, mais encore dans les provinces du Nord où les protestans dominent. Et tandis que dans l'ancien royaume de Saint-Louis on persécute les Jésuites en attendant qu'on chasse les Trapistes et les Bénédictins, les Missions des pères de la Foi se font publiquement en Hollande sous la protection du gouvernement.

"Un de mes amis a assisté dernièrement à Amsterdam aux exercices d'une mission donnée par les Jésuites, et il a été édifié au dernier point du recueillement des nombreux catholiques qui y assistaient et de l'attitude respectueuse des calvinistes. Des retours inespérés à la morale de l'Évangile, des conversions éclatantes, des redoublemens de ferveur ont signalé cette mission; mais voici un bienfait spirituel et moral qui a surtout produit un grand effet parmi les réformés: à la suite des exercices, plus de 60,000 florins (Pays-Bas), détenus par des maisons infidèles, ont été remis aux Pères Jésuites pour être restitués à des missions de commerce d'Amsterdam dont les chefs étaient en très-grande partie protestans et qui étaient loin de s'y attendre."

Ami de la Religion.

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

—Nous apprenons l'arrivée de l'hon. L. J. Papineau aux États-Unis, par le dernier steamer. On dit que M. Papineau passera quelques jours dans les principales villes de l'Union où il doit aller visiter plusieurs de ses amis, et qu'ensuite il viendra définitivement se fixer au Canada.

Aurore.

—La *Gazette de Québec* d'avant-hier publie des faits qui ne sont pas sans intérêt, et des réflexions qui sont fort sensées, concernant la presse canadienne. D'après un tableau qu'elle cite, mais dont elle ne garantit pas l'exactitude, il paraît qu'il y a ou qu'il y avait naguère 34 journaux dans la ci-devant province du Haut-Canada, 29 dans celle du Bas-Canada, dont 6 en français; total 63. C'est une assez grande augmentation depuis 1764, année où l'art de l'imprimerie fut introduit et le premier journal (la *Gazette* elle-même) publié dans le pays, il y a de cela 51 ans. Mais cette augmentation ne date en réalité que d'environ 50 ans, lorsqu'il n'y avait que deux journaux dans le Bas-Canada, et un seul dans le Haut-Canada. Même en prenant la période entière de 51 ans, l'augmentation dans le nombre des journaux a été beaucoup plus rapide que dans le chiffre de la population, qui en 1764 n'excédait pas 65,000 âmes dans les deux provinces. Le premier s'est multiplié 3 fois, le second 20 fois seulement.

"Il faut bien croire que l'augmentation dans le nombre des journaux a été à l'avantage du public. Elle prouve une augmentation proportionnée dans le nombre des lecteurs, dans l'intérêt qu'ils prennent aux connaissances générales et aux affaires publiques, et il est à présumer, dans les moyens de payer les journaux. Il faut avouer, cependant, que l'or n'a pas été sans alloy. Dans tous les pays libres la presse doit exercer de l'influence. Elle n'y a d'autre frein que l'opinion publique. Mais comme c'est sur cette opinion qu'elle agit, si, à sa première introduction, elle n'est pas conduite avec respect pour la vérité, si elle cherche à soulever les passions et les préjugés de parti elle peut égayer l'opinion et la corrompre. Dans les pays où le peuple en a

eu plus d'expérience, une presse licenciée éprouve la même réprobation qu'une méchante langue : elle est évitée par tous ceux qui aiment les bonnes mœurs et la paix de la société.... De fait, il est à craindre que les malheurs récents du Canada n'aient été en grande partie le fruit de la licence de la presse.... Il est temps que les querelles scandaleuses entre journalistes, et que les injures vulgaires, les odieuses et insultantes conclusions tirées de faits non prouvés auxquelles ont recours quelque-uns d'entr'eux, cessent de démoraliser leurs lecteurs et de couvrir de honte, aux yeux des étrangers, le pays et ses habitants." *Canadien.*

SUISSE.

—On écrit de Zurich au *Journal des Débats* :

" Zurich, le 12 août.
" Il se passe peu de jours sans que la Diète ait à liquider quelque arriéré de l'expédition des corps-francs. Samedi elle s'est occupée de l'indemnité à accorder à Lucerne, et vous savez que cette indemnité n'a été obtenue que parce que les cantons compromis ont voté en faveur de la mesure, afin de dégager leur garantie individuelle, garantie stipulée par Lucerne lors de la reddition des prisonniers.

" Hier il s'agissait des officiers de l'état-major fédéral, convaincus d'avoir pris part à l'expédition des corps-francs, et d'une proposition ayant pour objet de les rayer des contrôles. Cette proposition a rencontré des opposants. Berne a dit qu'il fallait jeter un voile sur le passé, Argovie et Bale-Campagne ont parlé dans le même sens. Vous remarquerez que ces trois cantons sont les plus compromis dans cette lamentable levée de boucliers. Néanmoins, la proposition a réuni une majorité de 14 voix.

" Rien de nouveau de Berne ; M. Neuhaus est de retour de sa promenade. Rien de nouveau non plus de Zoffingue. Il n'est pas sans à-propos de rappeler que deux des officiers fédéraux qui ont fait le sujet de la discussion de la Diète assistaient hier à cette réunion de Zoffingue.

" Aujourd'hui on s'est occupé de la question de l'amnistie. Vous savez que les corps-francs, après leur défaite, laissèrent de nombreux prisonniers à Lucerne. Lucerne a rendu ces prisonniers, moyennant une modique rançon, à leurs cantons respectifs ; ce n'est donc pas d'eux qu'il s'agissait aujourd'hui. Mais il y eut un grand nombre de Lucernois compromis dans cette criminelle tentative contre leur propre patrie : le docteur Steiger était de ce nombre. Les uns furent pris, les autres parvinrent à s'échapper. Quant aux premiers, il n'en reste plus que neuf dans les prisons de Lucerne. Le gouvernement de ce canton, que les journaux radicaux représentent tous les jours comme un gouvernement sanguinaire, en a relâché une centaine, en leur imposant un court exil... dans leur commune, et remarquez que cela a eu lieu quelques jours après la mort tragique de M. Leu ! Parmi ceux qui sont en fuite, et on en évalue le nombre à plusieurs centaines, quarante-trois seulement sont l'objet de poursuites judiciaires. Les autres ne sont ni proscrits, ni exilés, ni accusés ; ils sont l'objet d'un accueil fort empressé de la part des cantons radicaux. Or, on proposait aujourd'hui d'inviter fédéralement Lucerne à gracier les neuf prisonniers et les quarante-trois contumaces, et à engager tous les autres à rentrer dans le canton. Les cantons radicaux ont soutenu très vivement cette proposition d'amnistie, qui, bien entendu, n'a pas réuni la majorité." *Univers.*

Quoiqu'il ne soit pas dans l'esprit et dans les habitudes de cette feuille d'arrêter à des anecdotes qui ne sont rien autre chose que des contes de fée, cependant nous avons cru qu'on nous pardonnerait volontier de donner aujourd'hui le récit suivant, à cause de l'originalité des pensées.

LE BONHOMME MISÈRE.

QUELQUES ANNÉES après la venue du Messie, on voyait sur le haut de la montagne Saint-Jean d'Alfretz, un village isolé, assez peuplé, pauvre, quoique l'on y comptât quelque richards fort avarés et un cabaretier dont les profits étaient considérables et le vin mauvais : le vin ! chose rare en ce temps-là, les vignes du bas Languedoc n'étant pas encore plantées.... A une certaine distance s'élevait, abritée du nord, une étroite cabane bâtie en pierre sèche, couverte en chaume, entourée de quelques toises de jardin où se faisait remarquer un fort beau poirier.

Là vivait dans la plus grande désintéressement des biens de ce monde, c'est-à-dire dans une heureuse tranquillité, le bonhomme Misère. Poser quelques pierres sur la muraille qui défendait son petit terrain de la visites des loups, rafistoler la porte, la lucarne ou l'intérieur de sa demeure, donner parfois un coup de bêche au jardin, et de temps à autre prendre son bâton pour aller faire sa tournée des châteaux, suivi de Farou, chien maigre, fort peu doux, mais très intelligent ; telles étaient les vicissitudes de son existence.

Quand Misère avait rempli ses besaces et son armoire de légumes secs, de pain bien cuit et de laine à filer ; quand il avait ramassé autour de la cabane quantité de branches mortes ; quand il avait bouché avec soin dans le réduit les trous et les fentes, il attendait avec patience les rigueurs de la rude saison. L'hiver venu, son occupation était de filer sa laine, assez bon métier en ces temps heureux où l'on ne voyait pas de filature dans les vallons du pays. Sachant ainsi

s'industrier, Misère ne mourait pas de faim : pour le froid, il était habitué, depuis longues années, à l'endurer, d'ailleurs on lui avait donné une vieille paillasse et une couverture bonne encore, quoique un peu trouée.

Certaine année, l'hiver, fort rigoureux, se prolongea plus longtemps que de coutume : Misère se trouvait à la fin de ses provisions : cela le tracassait peu ; tant qu'il lui restait quelque chose, il n'en mangeait pas moins sa croute et sa bouillie tranquillement et d'aussi bon appétit que le roi. Cependant le mauvais temps continu, et Misère un beau soir n'avait plus que deux morceaux de pain : Il les divisa, pour les multiplier, en quatre parties, en prit une et dit en souriant : Dans trois jours nous verrons. Possédant encore du bois, il fit bon feu et se mit à filer, tout en chantant, d'une voix tremblante, les louanges du Seigneur.

Tout à coup l'on frappe à la porte ! N'étant pas habitué à recevoir des visites, Misère ne se souciait d'ouvrir à pareille heure ; mais pensant au froid que devait éprouver l'étranger, il se leva, et, voyant le chien faire des bonds de joie de son maître à la porte, flairer, gratter dessous, donner mille signes du plus grand empressement, il n'hésita plus, certain que ce ne pouvait être un ennemi, puisque Farou avait si grande envie de le recevoir. Dès qu'il eut ouvert, un homme entra précipitamment, tout déguenillé, bleu de froid, l'air mourant de faim, et lui demandant d'une voix douce : N'es-tu pas Misère ? — C'est moi-même, répondit le vieillard. — On m'a dit que tu me donnerais l'hospitalité, et je viens avec confiance. — Tu as bien fait, car il ne sera pas dit que Misère ait laissé périr par sa faute une créature du bon Dieu. — Qu'il te bénisse donc, répondit l'inconnu puisque tu l'aimes dans ses enfants. — A ces paroles, Misère se sentit tressaillir : quelque chose comme un charme puissant pénétra tout son corps ; il lui semblait renaître à la vigueur, à la jeunesse. — Avant de venir à ta cabane, continua l'étranger, je suis allé d'abord chez le cabaretier ; il m'a répondu qu'il ne logeait pas de voleurs, et de décamper sur-le-champ ; j'ai frappé à toutes les maisons ; on y dormait, on ne voulait pas se déranger, ou bien on ne se souciait pas de recevoir un inconnu : l'un m'a dit d'aller au diable, l'autre chez le voisin ; le voisin a protesté n'avoir pas la plus petite place : le pain, le vin lui manquaient, il croyait même l'eau gelée ; mais il m'a indiqué le presbytère, assurant que je serais reçu par le curé, prêtre fort charitable. J'ai donc frappé à sa porte, j'ai frappé plusieurs fois ; enfin une voix endormie a demandé en grognant : Qui est là ? — Un pauvre, ai-je répondu, un pauvre qui meurt de faim et de froid. — Toi-même, s'est aussitôt écrié le bon curé, va ouvrir la porte à ce pauvre qui demande le couvert. — Un pauvre, un pauvre, a répondu la gouvernante ; je veux voir qui cela peut être. — Bientôt une fenêtre s'est entrouverte, et Toi-même m'apercevant en état si pitoyable, s'est écriée : Un honnête homme n'est pas ainsi fait ! Qui se ressemble s'assemble, Misère te recevra peut-être. Alors je lui ai demandé le chemin de ta cabane : tu m'as ouvert et je t'en remercie, car j'ai froid et tu as du feu.

Farou léchait en gémissant les pieds écorchés de l'étranger. Misère, étonné, s'écria : Je crois que tu as ensorcelé mon chien, si méchant pour tout le monde ; mais n'importe, tu dois avoir faim, et voici ce que j'ai à te donner. Le vieillard tira de l'armoire les trois morceaux de pain, qu'il offrit à son malheureux convive, et quand celui-ci les eut dévorés, Misère étendant sa paillasse, l'y fit coucher, enveloppé de la vieille couverture. Le chien s'allongea aux pieds du nouvel hôte, et le maître de la cabane s'endormit sur l'escabeau, près des cendres chaudes.

Un moment avant l'aurore, les deux vieillards s'éveillèrent, et la première chose que fit Misère fut d'aller examiner le ciel, pour savoir s'il lui serait possible de se mettre en quête. A peine sur le seuil la douce tiédeur d'une matinée de printemps vint le charmer ; sa surprise était grande, ne comprenant rien à un si subit et si extraordinaire changement. — Nous aurons un beau jour, lui dit en sortant l'étranger ; je pense que tu sauras le mettre à profit ; pour moi, je dois te quitter ; adieu ! Mais, reprit-il avec un ton plus grave, tu m'as cédé ta couche, tu m'as donné ton dernier morceau de pain sans même savoir si tu pourrais te procurer quelque chose aujourd'hui, que te faut-il pour cela ? demande ce que tu voudras, je puis tout t'accorder : tu as agi selon mes commandements et tu recevras ta récompense : je suis Jésus-Christ !

A ce nom, Misère se signa respectueusement et dit au Sauveur : Je ne m'étonne plus, bon Dieu ! des caresses du Farou... : quand a ce que je voudrais... ma foi, je n'ai besoin de rien ; je me trouve heureux comme je suis. — Es-tu sûr de ne rien désirer ? songes-y, Misère. — Au fait, Seigneur Jésus, j'ai là un poirier qui porte beaucoup de poires et fort bonnes, mais les enfants du village me les viennent

voler ; je voudrais que quiconque montera dorénavant sur cette arbre ne puisse plus en descendre sans ma permission. Le Sauveur sourit, jeta sur Misère un regard paternel, lui donna le pouvoir qu'il demandait, sa bénédiction et disparut.

Misère fit alors sa prière avec beaucoup de dévotion, prit joyeusement ses besaces, et, suivi de Farou, s'en fut quêter dans les chaumières d'alentour. Tout le monde se trouvait de bonne humeur ce jour là, et le mendiant rencontra sur sa route la plupart des seigneurs qui chevauchaient. Dans la vallée, et tout couvert de ses armées, l'un, accompagné de vassaux, criait d'une voix rude : Misère ! passe au castel, dis que tu m'as rencontré et qu'on te donne ! N'oublie pas un *Pater* à mon intention. Plus loin, sur l'étroite plaine dominant la hauteur, une jeune et jolie châtelaine arrivait au galop, suivie de ses pages et de son époux ; elle arrête le fringant coursier, et, d'une voix caressante : Misère ! mon pauvre vieux, il y a longtemps que je ne t'ai vu ! tu te portes toujours bien : demande à Marianne, la gouvernante, ce que tu voudras ; prie pour moi, surtout ! Et, vive et joyeuse, sans crainte, elle lançait son cheval dans le chemin étroit au bord des précipices...

Misère était rempli de bonheur, des larmes de reconnaissance et d'amour se mêlaient à ses rires : remerciant *Jésus-Christ* de son beau jour, il entra à la cabane, courbé sous le poids des aumônes dont il ne portait encore qu'une moitié.

De longues années s'écoulèrent sans que le pauvre vieillard reçut d'autres visites : mais chaque jour quelque petit polisson restait immobile sur l'arbre enchanté.

Un soir d'été, pendant qu'avec délices il prenait les derniers rayons du soleil, car Misère aimait toujours beaucoup le soleil, du milieu de la campagne silencieuse une voix lugubre retentit tout à coup : Misère ! Misère ! Il en trembla de tous ses vieux membres sur le petit banc de pierre dont était orné le devant de sa porte. Mais quel n'est pas son effroi quand tournant la tête il aperçoit à ses côtés la Mort, la Mort elle-même ! Peu à peu cependant l'épouvante décroît, Misère revient à lui, son œil reprend bientôt une certaine vivacité, son air de quiétude reparait, et il répond avec calme à la Mort : — Que me voulez-vous ? — Ce que je veux ? ne me reconnaissez-vous pas ? je suis la Mort ! je viens te prendre ! — Comment ? — Tu dois m'en savoir gré : traînant depuis tant d'années une si misérable existence, fatiguant les hommes de tes haillons repoussants, de tes sollicitations importunes, la vie doit te peser ; viens donc ! Viens, tu ne fus ni menteur, ni ivrogne, ni libertin, ni avare ; tu aimas Dieu et ton prochain, que craindre de l'autre monde ? tu ces vieux et cassés, que regretter de celui-ci ? Laisse-moi t'emporter, ma main te sera douce ; ami, la mort c'est le repos. — Je n'ai garde de vous contredire ; mais entre nous, les hommes se mettent peu en peine de moi ; vous êtes mille fois trop bonne de vous en inquiéter : certes, je suis sensible à votre amitié ! cependant, s'il vous était égal de me laisser encore quelque temps ici-bas, je le dis avec franchise, vous me paraîtriez beaucoup plus aimable ; le fardeau de la vie est lourd, je n'en disconviens pas, mais par suite de la longue habitude, j'aimais à le porter.

— Se peut-il que les hommes soient si bizarres, et que précisément ceux qui devraient à bon droit me craindre m'invoquent avec ferveur tandis que d'autres, à qui je ne saurais apporter que des consolations, me maudissent et me repoussent ? J'aurai pourtant pitié de Misère plus que Misère lui-même : prépare-toi donc à me suivre et profite des quelques instants qu'il m'est ordonné, d'en haut, de t'accorder.

— Puisque vous ne voulez rien écouter, il faut bien prendre son parti, et, fait, peut-être dites-vous la vérité, répliqua Misère avec une feinte résignation ; rendez-moi donc, s'il vous plaît, le service de m'aller quérir trois poires sur le poirier qui est là, afin que pendant les moments accordés, je les mange en les offrant au Père, au Fils et au Saint-Esprit, comme un témoignage de ma gratitude pour tout ce qui m'a été donné de joie et de contentement sur la terre.

Par respect pour la très sainte Trinité, la Mort voulut bien se prêter au désir de celui qui allait devenir sa proie ; elle monta sur le poirier et cueillit les trois poires : mais au moment de descendre, *bernicq*, elle se trouva prise comme un oiseau à la glu.

Il faisait beau la voir ainsi enchaînée, la main droite étendue portant les trois fruits, le bras gauche replié autour du poirier magique, les deux jambes pendantes comme deux longs fuseaux, son hideux visage se décomposant, et le rusé Misère lui faisant des langues et des pans de nez à n'en pas finir : il riait, riait tant qu'il pouvait, certain qu'il n'en mourrait pas.

La Mort employa tour à tour les menaces et les supplications, rien ne fit ; elle eut recours à la philosophie ; mais à ses argumens Misère répondait : *Ah bah ! Ah bah !* tu me plais infiniment sur ce frui-

tier, je t'y veux laisser passer au moins un mois. D'après ce que j'ai entendu dire, tu as tué beaucoup trop de monde depuis quelque temps, tu dois être fatiguée, ma chère : repose-toi donc ; l'immobilité, c'est le repos.

Tu ne te rendras point coupable de cette cruauté, s'écria la Mort ! tu crois peut-être que tout le monde me déteste ? Oh ! détrompe-toi, que ne peux-tu entendre, comme je les entends, les pensées, les désirs, les cris, les prières, les invocations qui, de toutes part, me conjurent et m'appellent ? De ce côté, des âmes choisies qui convoitent les trésors célestes ; ailleurs, ceux qui brûlent la soif de la vengeance, ceux que tourmente une ambition jalouse, que dévore un amour impur ; ici, le fils d'un roi fatigué de voir régner son père, plus loin une reine dont l'époux entrave les passions : partout des cœurs ardents qui m'aiment, me prient, me désirent, toute laide et horrible que je suis, comme la jeune amante la plus aimable, la plus belle des fiancées. Ils sont là ! suppliants avec larmes, avec fureur, il suffirait d'un geste pour m'entourer dans l'ombre de leur cortège passionné ! — Délivre-moi, j'ai à remplir dans ce monde une fonction ! Si je le quittais, le mensonge, le vice s'en empareraient ; la terre deviendrait l'enfer et il n'y aurait pas de ciel pour les hommes ! laisse, laisse donc sa liberté à la Mort ; l'Éternel en a besoin. Ne faut-il pas que je conduise les bienheureux élus au pied de son trône ? Ne faut-il pas purger la terre des méchants et livrer au démon ceux qui l'ont servi ?

— Puisque tu es si désirée, si nécessaire, et que le bon Dieu a besoin de toi, je veux bien consentir à te laisser aller, mais à une condition ; tu ne viendras me prendre que sur ma demande ou sur un ordre du Sauveur.

— Tu as tort de m'imposer une semblable condition : mieux te vaudrait partir maintenant ; au ciel tu seras heureux. — Possible ! possible ! je serai toujours à temps de t'appeler. Pour le moment je trouve qu'il fait bon sur la terre. Jure donc, si tu veux quitter ce bel arbre, jure sur le saint Évangile de n'approcher de ma personne que lorsque je t'aurai appelée très distinctement et par trois fois de suite, ou que lorsque notre Seigneur Jésus-Christ lui-même t'en aura signifié le commandement exprès.

Impatiente, la Mort jura ce serment ; Misère, alors, lui donna la permission de descendre du poirier enchanté ; d'un bond elle disparut par-dessus les montagnes.

Le Sauveur n'a jusqu'à présent donné à la Mort aucun ordre nouveau, et il n'est pas encore arrivé au vieux mendiant de l'appeler trois fois de suite ; voilà pourquoi, *Messieurs*, Misère est toujours sur la terre.

LEOPOLD DE MONTVERT.

UNE PERSONNE désire trouver de l'emploi comme COUTURIÈRE. S'adresser chez MADAME FOURNIEB, Faubourg St. Laurent, rue St. Urbain, No. 65.

ORNEMENS D'ÉGLISE. ATTENDUS TRÈS PROCHAINEMENT.

LE SOUSSIGNÉ recevra à Montréal, par les premiers arrivages d'automne un assortiment très varié d'ornemens et d'étoffes d'Église, avec leurs fournitures complètes.

On pourra par là même choisir entre des ornemens faits en Europe, et les différents genres d'étoffes à faire confectionner en ce pays.

V. C. ROBILLARD.

Agent pour ornemens et objets d'Église.

Montréal, 15 septembre 1845.

GARNITURE COMPLETE

(EN DRAP D'ARGENT BROCHÉ EN OR FIN RELEVÉ.)

— A VENDRE. —

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir et offre à des PRIX réduits,

UNE CHASUBLE, Fond drap d'argent gaufré (mat.)

avec croix sur fond d'argent bruni, luisant, broché en or, relevé et tout or.

2 DALMATIQUES, Fond ditto ditto

Orfrois ditto ditto ditto

UNE CHAPE, Fond ditto ditto

Chaperon et Bandes ditto

SA CROIX, pente, un chiffre de MARIE, broché tout or, au milieu d'une GLOIRE or et argent.

LE CHAPERON, pente, un CŒUR DE MARIE " or et argent "

N. B. — Un filet CRAMOISI court autour de toutes les brochures, et fait saillir avec beaucoup d'avantage, le contraste de l'or mat, sur fond pruni.

S'adresser par lettre à

J. C. ROBILLARD, No. 5, Nassau St.

New-York

AGENCE D'ORNEMENS ET OBJETS D'ÉGLISE.

A MONTRÉAL CHEZ LES SEURS GRISÉS (HOPITAL-GÉNÉRAL.)
 A QUÉBEC " MM. J. ET O. CRÉMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.
 A NEW-YORK " J. C. ROBILLARD, RUE BEAVER, No. 32.

MESSIEURS LES CURÉS apprendront sans doute avec plaisir que dans le but de faciliter leur choix et d'accélérer l'expédition de leurs commandes, les Dames de l'Hôpital Général viennent d'accorder au Soussigné, leur puissante entremise auprès du Clergé de ce Diocèse.

Les doutes qu'on aurait pu entretenir, lors d'une annonce précédente au sujet des précieux avantages de cette nouvelle voie d'importation d'objets d'église; ne peuvent manquer de disparaître aujourd'hui, en présence de la recommandation et du concours de l'Établissement si respectable qui veut bien devenir intermédiaire des ordres à remettre au Soussigné.

Dans l'exécution des objets désirés, les fabricants s'attacheront spécialement à la nouveauté des dessins, à la bonne qualité et surtout aux bas prix qui ont déjà signalé les divers ornemens livrés au clergé des États-Unis et de ce pays.

POUR PLUS AMPLES DÉTAILS, les MM. du Clergé voudront bien s'adresser à l'HOPITAL-GÉNÉRAL où sont mis en vente, quelques ornemens dont le bon goût ne peut manquer de plaire et d'obtenir de nouvelles commandes.

ON y trouvera aussi des ECHANTILLONS

DE DRAP D'OR ET D'ARGENT.
 SATINS DE DIVERSES COULEURS.
 DAMAS BROCHÉ OR OU ARGENT.
 ORFROIS DE DALMATIQUES
 " " CHAPES.

—DE PLUS—

CROIX DE CHASUBLES ASSORTIES,
 ÉTOILES PASTORALES " "
 SUR DAMAS BLANC, VERT, VIOLET, CRAMOISI ET NOIR.
 BROCHÉ OR OU ARGENT AVEC OR SANS COULEURS.
 GLANDS DE DALMATIQUES ET D'ÉTOILES.
 FRANGES ET GALONS OR FIN
 " " OR MI-FIN,
 " " SOIE JAUNE ET BLANCHE.

Il est important d'observer que le but de l'agence acceptée par les DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL n'étant que de concentrer les ordres de ce diocèse; les articles livrés à leur établissement seront tous portés aux prix de la facture originale qui sera adressée directement et sans entremise, si on le préfère.

N. B. Les ornemens qu'on voudra faire confectionner ce pays, seront importés au complet des étoffes, galons et franges nécessaires et confiés, si on le désire, aux talens si connus des DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL.

J. C. ROBILLARD, 32, Beaver St.

New-York.

Atelier de Relieur,
CHAPELEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBLIC en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prient qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue STE. THÉRÈSE à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSI:—

Ils sont prêts à exécuter toutes RELIURES en épave suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES.

Montréal, 19 juin 1845.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

O. BEAUCHEMIN,

RELIEUR,

35, Rue St. Gabriel, près du Canada Hôtel.

DEMANDE D'INSTITUTEURS.

ON a besoin à St. GEORGE DE HENRYVILLE d'un MAITRE D'ÉCOLE-MODÈLE et de plusieurs MAITRES OU MAITRESSES D'ÉCOLE INFÉRIEURE.— Avec un bon certificat de morale et un peu d'instruction qu'il vienne en sûreté, il y aura de l'encouragement pour toutes les capacités. Le Maître d'École-Modèle peut compter sur de bons émolumens.

St. George de Henryville, 21 août 1845.

PROSPECTUS

DE LA
 PUBLICATION D'UNE NOUVELLE
 Carte Géographique,
 DU
 CANADA
 ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c.
 PAR
 JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangements pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve, et de l'Isle du Prince Edouard, avec en outre une grande section des États limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1812.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Mécanisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prend maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des États-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY
 Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procureront dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
 Chaque insertion subséquente, 7½d.
 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.
 Chaque insertion subséquente, 10d.
 Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 3d.
 Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, } FRÈRES.
 PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, }